

MÉMOIRES LUS À LA SORBONNE
en 1863

LES

DOCTEURS NORMANDS

AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE.

ÉTUDE

SUR LE ROLE DE LA NATION NORMANDE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DANS L'AFFAIRE DU SCHISME D'OCCIDENT

ET DANS LA QUERELLE DES ARMAGNACS ET DES BOURGUIGNONS,

PAR M. LÉON PUISEUX,

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU LYCÉE IMPÉRIAL DE CAEN,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS
ET BELLES-LETTRES DE CAEN,
DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN.

I.

Je vais essayer de mettre en lumière un groupe de personnages, pour la plupart fort oubliés aujourd'hui, et qui cependant ont eu une part très-importante dans les événements les plus considérables de leur temps. Parfois même ils ont tenu les premiers rôles dans les deux drames qui, au commencement du xve siècle, se déroulaient simultanément et s'enchaînaient l'un à l'autre : je veux dire le grand schisme d'Occident et la rivalité des factions d'Orléans et de Bourgogne.

Leur main se retrouve partout alors, dans les intrigues des partis et dans les agitations de la place publique, dans le gouvernement de l'Église comme dans celui du royaume.

Ces hommes que la Normandie a revendiqués à peine, si cette prudente et loyale province ne les a pas tout à fait répudiés, auxquels elle n'a pas, que je sache, donné place dans ses annales, ce sont les docteurs de la *nation normande* de l'Université de Paris. Ceux d'entre eux dont l'histoire générale a daigné gar-

1864

der le souvenir, le cordelier Jean Petit, le carme Eustache de Pavilly, n'ont pas bonne réputation. Mais, tout en jugeant leurs actes et leurs paroles d'après les règles éternelles de la justice, il est difficile de les séparer des hommes et des choses au milieu desquels ils ont vécu : c'est leur époque tout entière qu'il faut mettre en cause et flétrir.

Jamais peut-être les consciences ne furent plus troublées, le sens moral plus obscurci, qu'ils ne l'étaient en France dans les premières années de ce xve siècle. Deux schismes, l'un religieux, l'autre politique, divisaient la chrétienté et le royaume. Mais tandis que, ailleurs et en d'autres temps, on a vu les partis se combattre au nom de principes opposés et puiser dans cet antagonisme, dans les sacrifices mêmes de la lutte, une sorte de grandeur morale, ici, nous les voyons s'affirmer au nom de principes identiques, également invoqués de part et d'autre. A Rome, comme à Avignon, on fulmine au nom de la papauté indivisible; dans le camp de Bourgogne, comme dans celui d'Orléans, c'est au nom du même roi que l'on édicte, que l'on proscrit et que l'on combat.

De quel côté était l'élu, le représentant de Dieu? Par quelle bouche parlait le roi, la loi vivante? Situation douloureuse, problèmes redoutables pour les âmes pieuses et les cœurs loyaux! Les uns, comme le Normand Robert l'Ermite, usaient leur vie à trouver les voies de la conciliation; les autres, comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, cherchaient contre ces agitations stériles, contre ces incertitudes énervantes, un refuge dans la contemplation d'un modèle divin; la masse s'abandonnait à ses ambitions, à ses passions, à ses instincts les plus violents.

Cette liaison entre le schisme religieux et la guerre civile n'est point un rapprochement arbitraire, ni fortuit. Si le pape d'Avignon viole les priviléges des églises, écrase le clergé de dîmes et dispose des bénéfices et des dignités sans égard pour les droits d'élection et de présentation, le duc d'Orléans, maître du pouvoir, par la démence de son frère Charles VI, dissipe les finances de l'État, charge le peuple d'impôts, menace les franchises des provinces et des villes. Tous deux ont uni étroitement leur cause.

Quoi d'étonnant si la majeure partie du clergé gallican et son principal organe alors, l'Université de Paris; si la bourgeoisie parisienne et celle des grandes villes du nord de la France associent leurs griefs à la fois contre Avignon et contre Orléans?

Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, politique vulgaire et plein d'hésitations, eut cependant l'habileté de comprendre le rôle que la fortune lui offrait. Ce soldat ignorant et brutal se fit le patron des docteurs, le défenseur des libertés de l'Église gallicane : ce prince, qui, dans ses villes de Flandre, usa largement de l'arbitraire et du droit de l'épée, accueillait bénignement les bourgeois de Paris et de Rouen, n'avait à la bouche que les mots de réforme des abus, d'allégement des impôts, et jouait cette comédie toujours facile, mais toujours applaudie, du *bien public*.

La Normandie se trouva malgré elle entraînée dans ces luttes. Cette riche province, qui payait à elle seule le tiers des revenus du royaume, était vivement convoitée par les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Mais lorsque le premier y voulut faire acte d'autorité, les bourgeois de Caen renvoyèrent ses lettres, non décachetées, au roi, « leur seul et naturel seigneur, » et ceux de Rouen, auxquels il enjoignait d'apporter leurs armes au château : « Armés « nous y entrerons, répondirent-ils, armés nous en sortirons[1]. »

Les messages du duc de Bourgogne furent plus courtoisement accueillis ; mais la Normandie ne se donna pas plus à ce prince qu'à l'autre. Les Rouennais déclarèrent qu'ils se garderaient eux-mêmes, « jusqu'à ce que les choses fussent apaisées entre mes- « sieurs d'Orléans et de Bourgogne[2]. » Les magistrats de Caen menacèrent de démolir les maisons de ceux qui prendraient les armes pour l'un ou l'autre parti[3]. Ainsi cette sage province, malgré de discrètes sympathies pour le drapeau de Bourgogne, s'efforçait de se tenir dans la neutralité et ne voulait appartenir à personne qu'au roi. Un écrivain contemporain a remarqué, à l'année 1408, que, lorsque tout le royaume était en feu et que

[1] *Religieux de Saint-Denys*, liv. XXVI, ch. XI.

[2] Reg. des délibérations du conseil de la ville, 29 août 1405, cité par M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, t. II.

[3] De Larue, *Essais sur la ville de Caen*, t. II, p. 111.

les provinces étaient pillées par les gens des deux factions, la Normandie et la Bretagne seules, par un rare et heureux privilége, restèrent en paix [1].

Mais si le rôle de la Normandie, comme province du royaume, est très-effacé dans cette lutte, jusque dans les derniers temps du moins, elle ne porte pas toujours ailleurs cette réserve qu'elle garde chez elle. L'histoire de la Normandie alors n'est ni à Rouen, ni à Caen; elle est à Paris, dans la rue de la Harpe, près de la porte Barbette ou aux assemblées de l'hôtel Saint-Paul. Ce sont des Normands que nous trouvons au premier rang des factions, hommes qui ne refusent ni leur bras, ni leur parole aux actes les plus violents, pas plus qu'aux causes justes et généreuses.

II.

La *nation normande* était, comme on sait, l'une des quatre nations de l'Université de Paris. Les trois autres étaient : la française, la picarde et l'anglaise. Cette dernière devait, sous Charles VII, par haine des Anglais, changer son nom en celui d'allemande [2].

Sur trente-quatre ou trente-cinq colléges qu'il y avait alors à Paris, la nation normande en comptait neuf, et ce n'étaient pas les moins renommés pour la doctrine et pour le nombre des élèves. Ces colléges, dont la liste n'a été donnée nulle part, que je sache, d'une manière complète, étaient, dans l'ordre de leur fondation :

1° Le *collége du Trésorier,* fondé, en 1268, par Guillaume de Saane, grand trésorier de l'église cathédrale de Rouen. Il comptait vingt-quatre bourses pour les écoliers pauvres, dont douze théologiens et douze *artiens,* ou élèves de la faculté des arts [3].

2° Le *collége d'Harcourt,* fondé, en 1280, en vertu du testament de Raoul d'Harcourt, archidiacre de Cotentin et chanoine de Notre-Dame de Paris. Cette maison fut établie par les soins du frère de Raoul, par Robert d'Harcourt, évêque de Coutances. Il y

[1] *Religieux de Saint-Denys,* liv. XXIX, ch. XXIV.

[2] Pasquier, *Recherches de la France,* liv. IX, ch. XXIV.

[3] *Notice sur le collége du Trésorier,* par M. le marquis de Belbœuf, sénateur.

avait quarante boursiers, dont douze théologiens et vingt-huit artiens : six devaient être du diocèse de Coutances, six de Bayeux, six de Rouen, six d'Évreux; les quatorze autres indifféremment de divers pays.

3° Le *collége de Bayeux*, fondé, en 1308, par l'évêque Guillaume Bonet.

4° Le *collége de Montaigu*, fondé, en 1314, par Gilles Asselin ou Aicelin, archevêque de Rouen. C'est cette école si célèbre par ses fortes études et la rusticité lacédémonienne de son ordinaire, et dont on disait : *Mons acutus, dentes acuti, acutum ingenium*[1].

5° Le *collége Du Plessis*, fondé, en 1322, par Georges Du Plessis, notaire du Saint-Siége et ancien secrétaire de Philippe V. Il avait quarante boursiers, dont vingt du diocèse d'Évreux et vingt des diocèses de Tours, de Léon et de Saint-Malo.

6° Le *collége de Lisieux*, fondé, en 1336, par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, avec vingt-quatre bourses. Agrandi et doté de trente-six nouvelles bourses par l'évêque Guillaume d'Estouteville, entre les années 1382 et 1414, il compta alors soixante boursiers.

7° Le *collége de Justice*, fondé, en 1355, par Jean de Justice, chantre de la cathédrale de Bayeux.

8° Le *collége de Dormans*, fondé par Jean de Dormans, qui fut évêque de Lisieux de 1358 à 1360, puis cardinal et chancelier de France sous Charles V. Ce collége, qui avait vingt-quatre bourses, devait se confondre plus tard avec celui de Lisieux.

9° Enfin le *collége de Maître-Gervais*, fondé, en 1370, par Gervais Chrétien, chanoine de Bayeux, premier médecin et astrologue du roi Charles V. Il comptait vingt-six boursiers, dont deux spécialement pour l'étude de la médecine et de l'astrologie. Ces vingt-six boursiers étaient tous du diocèse de Bayeux[2].

Ainsi la Normandie entretenait près de trois cents boursiers

[1] Ce collége n'appartint que momentanément à la nation normande, les petits-neveux d'Aicelin de Montaigu, qui étaient Auvergnats, n'ayant consenti à confirmer la donation qu'à la condition que les boursiers seraient tous pris dans le diocèse de Clermont.

[2] On doit encore attribuer à la nation normande, sinon à la Normandie, les

aux écoles de Paris, sans compter l'innombrable foule des externes, qui erraient de collége en collége, de ces *vagi scholares*, que, par allusion à l'oiseau qui n'a pas de nid à lui, on appelait les *martinets*[1].

De ces colléges, comme d'autant de pépinières, sortirent des théologiens, des lettrés, des prédicateurs, des avocats, qui mirent en grande réputation le nom normand. L'Université en compta parmi ses maîtres les plus doctes; l'Église, parmi ses plus hauts dignitaires; la démocratie parisienne, parmi ses plus fougueux tribuns. Je me borne, quant à présent, à citer ceux qui ont fait quelque bruit sous le règne de Charles VI.

C'est d'abord le cardinal Gilles Deschamps[2], né à Rouen, et dont le père, Robert Deschamps, sieur de Tourville, fut maire de cette grande cité. Boursier au collége d'Harcourt, il y fut reçu docteur en 1383. Député par le clergé de France à Avignon, sous le pontificat de Clément VII, pour y soutenir la doctrine de l'immaculée conception, il fut, à son retour, nommé grand maître du collége de Navarre, comme l'avait été son compatriote Nicolas Oresme. Mais il devait être plus d'une fois encore arraché à sa paisible retraite pour aller au loin débattre les intérêts de l'Église. Aumônier du roi en 1404, évêque de Coutances[3] en 1408, il fut cardinal en 1411, et mourut, trois ans après, sur son siége épiscopal[4].

colléges de *Cornouailles*, fondé en 1317, avec cinq bourses, et de *Tréguier*, fondé en 1325, avec huit bourses. La Bretagne était alors comprise dans le ressort de cette nation universitaire.

[1] Du Boulay, *Hist. Universitatis paris.* t. V, p. 568.

[2] *Ægidius de Campis*, ou *Campellensis*. (Du Boulay, t. IV.)

[3] Le *Moréri des Normands* (ms. de la bibl. de Caen) place Deschamps sur le siége de Senlis, en 1409, tandis que le *Gallia christiana* (t. XI) lui fait occuper celui de Coutances, de 1408 à 1414. Le *Moréri* paraît s'être appuyé sur le même texte de Monstrelet que celui qu'a publié M. Buchon, et d'après lequel Gilles Deschamps, aumônier du roi, aurait été nommé «archevêque de Senlis» en 1409. Mais l'excellent texte que vient d'éditer récemment M. Douet d'Arcq porte que ce fut Pierre d'Estaine, aumônier du roi, qui fut nommé alors évêque (et non archevêque) de Senlis.

[4] Sa mort est placée en 1411, par Du Boulay, d'après son épitaphe; en 1413,

C'est le docteur en théologie Jean de Courte-Cuisse[1], de Domfront, l'un des orateurs habituels de l'Université : il devint évêque de Paris, en 1420; puis, lorsque cette ville fut devenue la capitale d'un roi anglais, il préféra s'expatrier, et alla s'asseoir sur le siége épiscopal de Genève en 1422.

C'est encore un docteur de Vire, Ursin de Tallevende, de l'ordre des Mathurins, qui fut archidiacre d'Évreux, et disputa, en 1414, le siége de Coutances à l'Armagnac Jean de Marle.

Viennent ensuite le cordelier Me Jean Petit, du pays de Caux, l'apologiste du duc de Bourgogne; Me Thomas, abbé de Cérisy, le défenseur de la mémoire du duc d'Orléans; puis Me Jourdain Morin, chanoine de Rouen et professeur en théologie; Me Jean de Macon, docteur ès lois et trésorier de l'église de Lisieux; Me André de Marguerie, licencié en droit civil et archidiacre du Petit-Caux, qui tous, comme Gilles Deschamps, comme Ursin de Tallevende, comme Jean Petit, furent députés par l'Université de Paris et par l'assemblée du clergé de France à Avignon, à Rome, au concile de Constance.

Enfin le carme Eustache de Pavilly, natif du pays roumois et docteur en théologie[2], l'orateur des écoles et l'auteur de la grande remontrance adressée au roi, en 1413, sur les abus du gouvernement.

A ces noms pourquoi ne pas joindre celui de Nicolas de Clémangis, né en Champagne, mais chanoine de Bayeux et recteur, en 1403, de l'Université de Paris? Le Religieux de Saint-Denys l'appelle le Cicéron de son temps et l'une des lumières de l'Église gallicane. On sait quel fut, dans toute la chrétienté, le retentissement de son terrible pamphlet *De corrupto Ecclesiæ statu.*

III.

C'est au sein de cette vaillante phalange que le clergé de

par le *Moréri des Normands;* en 1414, par le *Gallia christiana,* qui cite des actes de son épiscopat pour cette année.

[1] *Johannes Brevis Coxæ, Curtæ Coxæ.* (Du Boulay, t. V.)

[2] Du Boulay, t. V.

France et l'Université de Paris allaient recruter leurs plus vigoureux champions dans l'interminable querelle du schisme.

Il s'agissait de réconcilier l'Église avec elle-même, de remettre l'unité à la place de ce dualisme dissolvant. Cette grande œuvre, qu'un saint homme de Normandie, Robert l'Ermite, poursuivait, comme je l'ai raconté ailleurs[1], par l'inspiration et par l'amour, d'autres Normands l'entreprirent par des voies plus humaines et plus rationnelles. La controverse, la dialectique passionnée et la subtile argumentation des écoles, trop souvent l'invective âpre et crue, voilà leurs armes. Ils frappent sans ménagements comme sans respect sur l'un et l'autre pape, mais surtout sur celui d'Avignon.

Dès l'année 1394, Nicolas de Clémangis fut chargé de soutenir devant le roi les propositions de l'Université contre les deux papes. Dans la virulente harangue qui nous a été conservée, il concluait à l'abdication volontaire ou à l'expulsion violente des deux prétendants, « de ces loups, disait-il, déguisés en pas- « teurs[2]. »

En conséquence, Gilles Deschamps fut envoyé tour à tour à Avignon et à Rome, pour y négocier, au nom du gouvernement de Charles VI, et y faire agréer la *voie de cession*, comme on disait alors. Il fit admirer à Rome son éloquence dans vingt discours qu'il prononça, dit-on, devant la cour pontificale[3].

On semblait près d'atteindre le but[4]; mais le duc d'Orléans, l'ami du pape d'Avignon, et qui avait alors la haute main dans le conseil du roi, fit échouer toutes les négociations, tous les efforts pour éteindre le schisme. Les Armagnacs, après lui, héritèrent de sa politique; c'était rejeter l'Université et, avec elle, une bonne partie du clergé français vers le duc de Bourgogne.

Bien que lettré et maniant très-habilement la langue des écoles,

[1] *Robert l'Ermite, Étude sur un personnage normand du XIVe siècle*, par Léon Puiseux. Caen, 1859.

[2] *Spicilegium* de d'Achery, t. VI, p. 81 à 95. — *Religieux de Saint-Denys*, liv. XIV, ch. I.

[3] *Moréri des Normands.*

[4] Vers 1404 et 1405.

le duc d'Orléans traitait fort cavalièrement la docte corporation. Un jour que les régents étaient venus les sermonner sur les abus de son administration : « Régents, leur dit-il, retournez à vos écoles. « A chacun son métier. Vous n'appelleriez pas apparemment des « gens d'armes pour opiner sur la foi. . . . . L'Université est ap« pelée la fille du roi, soit; mais il ne lui appartient pas de s'entre« mettre dans le gouvernement du royaume [1]. »

Autres griefs, et non moins sensibles : il donnait les bénéfices à des étrangers, de préférence aux fils de l'*alma mater;* il opposait à l'Université de Paris celles de Toulouse, d'Angers, d'Orléans, de Montpellier, favorables aux papes d'Avignon [2].

Les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et son fils Jean sans Peur, sans se prononcer pour le pape de Rome, auxquels obéissaient leurs sujets flamands, rejetaient absolument celui d'Avignon, l'allié de leur ennemi [3]. Ils flattaient par là les docteurs. Bien plus, ils donnaient à ceux-ci des bénéfices; ils soutenaient de leur patronage et de leur bourse les écoliers pauvres et les aidaient à prendre leurs grades. Les Normands Jean Petit, Ursin de Tallevende, Jean Courte-Cuisse, Eustache de Pavilly étaient leurs pensionnaires ou leurs amis : gens très-versés dans les sciences divines et humaines, d'une intarissable faconde, à la fois violents et subtils. Sortis pour la plupart des ordres mendiants, nouvellement agrégés à l'Université, ils transportaient volontiers leurs âcres instincts démocratiques des affaires de l'Église à celles de l'État. Ce sont eux qui donnèrent au duc de Bourgogne la *nation normande*, et, par elle, l'Université.

Déjà, en 1402, le Normand Courte-Cuisse avait commencé l'attaque en osant prêcher, devant le duc d'Orléans lui-même, que les amis du pape d'Avignon étaient « pécheurs et fauteurs de « schisme. »

Quatre ans plus tard, un cordelier normand, « très-sage théo« logien, » dit Monstrelet, remontra, au nom de l'Université, dans

[1] *Religieux de Saint-Denys*, liv. XIV, ch. 1. — Du Boulay, t. V, p. 120.

[2] Du Boulay, t. V, p. 56.

[3] Le duc d'Orléans fit donner, par son pape Benoît XIII (Pierre de Luna), en 1404, défense au duc Jean sans Peur de se mêler des affaires du royaume.

l'assemblée générale du clergé de France, les effets désastreux « du discord entre les prétendus papes, par où l'Église universelle « estoit mise en grande dérision et destruccion. » Ce cordelier, Du Boulay nous apprend son nom : c'était Jean Petit, ou, dans la langue des écoles, Jean *Parvi*, le même qui faisait alors retentir les églises de Paris de ses prédications contre les farces et les tours de passe-passe (*tricas et ludificationes*) de Pierre de la Lune, dit Benoît[1].

Cette même année (17 mai 1406), le procès des deux papes fut, pour la vingtième fois, porté devant le conseil du roi. Ce fut encore Jean Petit qui porta la parole pour l'Université. Il dépeignit en traits énergiques cette fiscalité dévorante qui s'enrichissait aux dépens des malheureux prêtres, les réduisait à la mendicité s'ils payaient, les frappait d'excommunication s'ils ne payaient pas, comme s'il était possible de tirer l'argent du caillou[2]. « Les « saintes reliques, les croix, les vases mêmes du sacrifice, ils ont « été forcés de tout mettre en gage pour remplir les coffres d'Avi- « gnon. » Il concluait en proposant la soustraction d'obédience à l'égard des deux papes[3].

[1] Du Boulay, t. V, p. 120, 132. — L'origine normande de Jean Petit et son attribution à la nation universitaire de Normandie sont parfaitement établies par les textes suivants : « Magister Johannes Parvi, professor in sacra pagina et *na- « cione Normannus.* » (*Religieux de Saint-Denys*, liv. XXVII, ch. I.) — « Dymmenche « 26e jour de mars 1413 (1414)... au parvis Ne-De de Paris... fut ars le pro- « pos faict, ores a cinq ou six ans, à l'hostel St-Pol, par maistre Jehan Petit, « maistre en théologie, *de la nation de Normandie*, sur la justificacion du duc de « Bourgongne sur le meurtre faict en la personne du feu duc d'Orléans. » (*Extrait des registres du greffe civil du parlement de Paris*, cité par M. Buchon ; Monstrelet, liv. I, ch. XLI, note.) — Enfin Pierre Cochon, dans sa *Chronique normande*, publiée par M. Vallet de Viriville, nous fait connaître la partie de la province à laquelle il appartenait : « Maistre Jehan Petit, natif du *pays de Caux*. » (Ch. VIII, p. 383.)

[2] Clément VII, pape d'Avignon, et son successeur Benoît XIII, écrasaient les diocèses de dîmes redoublées, usurpaient la collation de toutes les dignités vacantes, mettaient à l'enchère les bénéfices et faisaient saisir à leur profit le mobilier et l'argent des évêques et des abbés qui venaient à mourir. Il y eut tel bénéfice où on leva pour la dîme plus que ne valait le bénéfice. (*Juvénal des Ursins*, in-4°, p. 12.)

[3] *Relig.* liv. XXVII, ch. I.

Le 18 novembre suivant, l'infatigable orateur soutenait la même thèse devant l'assemblée du clergé. Il obtint, non pas la soustraction d'obédience, mais seulement une déclaration qui enlevait aux deux papes la collation des bénéfices. Cette déclaration fut convertie en ordonnance et revêtue de la sanction royale, le 18 février 1407. Mais le duc d'Orléans parvint à en empêcher l'exécution : de là les colères furieuses des docteurs et de Jean Petit.

Il fallut en revenir aux négociations. Le gouvernement de Charles VI envoya, en 1407, une grande ambassade aux deux papes (Grégoire XII de Rome, Benoît XIII d'Avignon). Dans les instructions officielles, que nous a conservées dom Martène [1], figurent les noms des ambassadeurs; tous, ou presque tous, sont Normands. Ce sont : Gilles Deschamps, que nous connaissons [2]; Hugues le Renvoisié, maître en théologie, doyen du chapitre de Rouen; l'évêque d'Évreux [3]; l'abbé de Jumiéges [4]; l'abbé du Mont-Saint-Michel; enfin Me Jean Petit, que nous retrouvons dans toutes les grandes affaires de ce temps. Ce fut ce dernier qui, d'après la relation même de l'ambassade, fut chargé d'exposer, dans le Capitole, les diligences faites par le roi et l'Université. Le pape avait chargé le sénateur de Rome de tenir sa place dans cette conférence, tant il redoutait le fougueux orateur [5].

L'ambassade échoua, comme toutes celles qui l'avaient précédée, contre l'obstination des deux papes. Mais l'année ne s'était pas

[1] *Thesaurus anecdotorum*, t. II, p. 1351 à 1357.

[2] Le roi le qualifie de « eleemosynarium nostrum, sacræ paginæ professorem. »

[3] C'était Guillaume de Cantiers, qui était en même temps conseiller clerc au parlement. (*Gall. christ.* t. XI, p. 600.)

[4] Simon du Bosc, docteur en décrets. (*Ibid.* p. 198.)

[5] Dom Martène, *ibid.* — Il ne faut pas confondre cette ambassade, députée au nom du roi, avec celle que le clergé de France avait envoyée l'année précédente aux deux papes. Celle-ci était présidée par le patriarche d'Alexandrie : nous y retrouvons plusieurs des Normands qui figureront dans la mission de 1407, l'évêque d'Évreux et les abbés de Jumiéges et du Mont-Saint-Michel. Un fait curieux, c'est que ce fut un Normand, le mystique Robert l'Ermite, qui fut chargé d'aller préparer les voies aux ambassadeurs au milieu des populations italiennes, qu'on savait très-hostiles alors aux Français. (*Robert l'Ermite*, etc. p. 28. — *Relig.* liv. XXVIII, ch. v.)

écoulée que le prince qu'on regardait en France comme le principal fauteur du schisme roulait sanglant et mutilé dans la boue d'un ruisseau de Paris.

IV.

Le duc de Bourgogne pensa terminer sa querelle en supprimant l'adversaire. A la suite d'une réconciliation menteuse, il fit assassiner le duc d'Orléans, donnant ainsi l'exemple de cette politique immorale et sans frein qui devait un jour se retourner contre lui.

Je le dis à regret, c'est une main normande qui se fit l'instrument du crime; c'est une voix normande qui en fit l'apologie. Aux circonstances bien connues de cette laide tragédie, qu'il me soit permis d'ajouter quelques détails qui, au point de vue de l'étude que je poursuis ici, offriront peut-être quelque intérêt.

Le coupe-jarret qui prêta son épée au duc de Bourgogne, était un Normand, Raoul d'Anctoville[1]. De fortes présomptions me font croire qu'il était d'une famille du Bessin. Un Raoul d'Anctoville, l'un de ses parents probablement, commandait à Caen, en 1360, une compagnie de vingt hommes d'armes[2]. Je le trouve lui-même qualifié, en 1396, « d'escuier d'escuierie et de « verdier des forêts de Bur-le-Roy, » dans l'élection de Bayeux[3]. En 1397, il est nommé « général conseiller sur le fait des aides[4], » et, un peu plus tard, trésorier de l'épargne[5]. Attaché d'abord à

[1] Ce nom a été très-diversement orthographié. Cousinot l'appelle *Ruoulet d'Auquetonville*. (*La Geste des nobles*, ch. xc, p. 113.) — Les manuscrits de Monstrelet, *Ruoullet d'Actonville* et *d'Octonville*. (Liv. I, ch. xxxvi.) — Pierre de Fénin, *Raulet d'Antonville*. (P. 5, édit. de Mlle Dupont.) — Pierre Cochon, *Raolin* et *Raoulet d'Anquetoville*, Normant. (*Chronique normande*, ch. viii, p. 380.) — Il y avait en Normandie deux paroisses du nom d'*Anctoville*, l'une dans l'élection de Coutances, l'autre dans l'élection de Bayeux. C'est, je crois, de cette dernière que la famille de Raoul tirait son nom.

[2] Ms. de la Bibl. impériale, fonds Gaignières, n° 671.

[3] *Ordonnances royales*, t. VIII, p. 101.

[4] *Ibid.* p. 148, 5 septembre 1397.

[5] Bonamy a vu des quittances de lui où il s'intitule *sparniæ thesaurarius* (*Mémoires de l'Acad. des inscr.* t. XXI.) — Monstrelet le qualifie de « général des « finances. »

la maison de Philippe le Hardi, il passa tour à tour du service de Bourgogne au service du duc d'Orléans. Destitué de son emploi par celui-ci, pour ses malversations, il en garda des ressentiments implacables.

Ce Raoul était d'ailleurs, s'il en faut croire les écrivains du parti de Bourgogne eux-mêmes, un de ces *bravi* sans foi ni scrupule, qui font métier de tuer pour qui les paye. Malgré sa disgrâce et dissimulant sa haine, il se serait adressé d'abord au duc d'Orléans, s'engageant, moyennant finances, à le débarrasser de son adversaire. Quand il tint l'argent, il alla tout conter à Jean sans Peur, qui lui aurait proposé la contre-partie de l'affaire; ce à quoi Raoul se serait accordé volontiers, recevant ainsi des deux mains.

« Si avoit Orlienz un serviteur nommé Raolin d'Anquetoville, « Normant, lequel avoit esté nourry avec Mr de Bourguongne le « viel; si fist tant ledit duc d'Orlienz, par dons et promesses, qu'il « s'accorda à tuer Mr de Bourguongne le jane (jeune); et quant il « eut la finanche, il s'en alla par devers ledit duc de Bourguongne « et lui conta son affaire, et comme il avoit eu la finanche, et « comme il lui avoit juré et affirmé la mort dudit de Bourguongne. « Sy lui dit : « Sire, je suy vostre serviteur, et vostre père m'a « nourry et m'at fait tel comme je suy; et Orlienz oncques ne me « fist, fors destruiere; si aime miex à moy parjurer que de faire « ce que je lui ay enconvenanchié. »

« Si fu le duc de Bourguongne tout en malèse et esbahy; si lui « demanda si vouldroit entreprendre l'opposite; et lui respondi « qui le feroit très-volontiers. Ainsi fu ceste alliance faicte et pro- « vision sur ce faicte[1]. »

Telle est la version du chroniqueur rouennais. Le même fait se retrouve indiqué dans une chronique bourguignonne : « Avint « ce nonobstant, si come on disoit par commune voix et renom- « mée, que ledit Dorliens avoit marchandé ou voloit marchander « à Raoulet d'Actonville de tuer le duc de Bourgogne, lequel fait « fut découvert par ledit Raoulet au duc de Bourgogne[2]. »

[1] Pierre Cochon, *Chronique normande*, ch. VIII, p. 380.

[2] Bibliothèque bourguignonne à Bruxelles, n° 801, D; chronique manuscrite, f° 2.., citée par M. Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 163.

Il y a certainement, dans ces récits, un écho des récriminations et des calomnies que Jean sans Peur, par une tactique vulgaire, mais non sans succès, fit répandre à profusion dans toutes les villes et provinces du royaume. Menacé, entouré d'embûches par le duc d'Orléans, il n'avait fait que le prévenir. C'est ainsi que, le lendemain de la Saint-Barthélemy, Charles IX écrivait à ses bonnes villes et aux souverains étrangers que le massacre des Huguenots n'avait été qu'une mesure défensive. Louis d'Orléans était, j'en conviens, frivole, prodigue, avide de pouvoir, d'argent et de plaisirs, insoucieux du bien public; mais rien, dans ce qu'on connaît de sa vie, n'autorise à charger sa mémoire d'une accusation de ce genre. Quelle apparence, d'ailleurs, qu'il se fût adressé à l'homme qu'il avait maltraité, à un ennemi mortel?

On sait la tragédie qui s'accomplit dans la vieille rue du Temple, le soir du 23 novembre 1407. D'une maison, dite *À l'Image Notre-Dame,* qu'on avait louée sous le nom d'un écolier de l'Université, dix assassins se ruèrent sur Louis d'Orléans, qui passait en fredonnant, presque seul, et le mirent en pièces. Puis un grand homme masqué, la tête couverte d'un chaperon de couleur rouge, examina le cadavre et dit aux autres : « Éteignez « tout, allons-nous-en; il est bien mort. » Cet homme était Raoul d'Anctoville. Aussitôt ils montèrent tous à cheval et disparurent [1].

Quelques jours après, le prévôt de Paris, le sire de Tignonville, retrouvait la piste des meurtriers. Magistrat intègre, incapable de transiger avec son devoir, et sachant bien où conduisaient ses paroles, il déclara dans le conseil des princes, en présence même de Jean sans Peur, « qu'il trouvoit que Raoulet d'Anquetoville et autres « ses complices avoient le méfait commis et, après le cas avenu, « s'estoient retraiz les malfaicteurs en l'hostel du duc de Bour« gogne [2]. »

« Le malin m'a tenté, c'est moi qui ai fait le coup; » tel fut l'aveu cynique que Jean sans Peur jeta aux princes ébahis. Puis

[1] Voir, pour les détails, le mémoire de Bonamy, et particulièrement les dépositions de Jacquette Giffard et du varlet Raoul Prieur, p. 527 et 529.

[2] Cousinot, *la Geste des nobles*, ch. xc, p. 115.

il quitta précipitamment Paris, emmenant avec lui d'Anctoville [1], et chevaucha tout d'une traite jusqu'à Gand. Il en devait revenir bientôt avec une armée.

Quant à l'agent du meurtre, il fut largement récompensé. « Il « eut toute sa vie, dit Pierre de Fénin, de grandes rentes sur le « duc Jean pour cette cause [2]. » On voit, en effet, à la date du 6 août 1408, Jean de Pressy, trésorier général du duc de Bourgogne, payer à *Raoullet d'Ottonville*, écuyer ordinaire de ce prince, une somme de 500 francs d'or; le 5 janvier 1409, une autre somme de 200 écus d'or, « pour les agréables services, dit la quit- « tance, par lui rendus au duc [3]. »

Triste symptôme de la dégradation des âmes d'alors; cet abominable guet-apens ne provoqua dans le peuple ni surprise, ni indignation; la nouvelle en fut même accueillie avec une joie mal contenue. « Le bâton noueux est plané, » telle fut l'oraison funèbre que les Parisiens firent au duc d'Orléans [4].

A Rouen, je vois certainement plus que de l'indifférence sous ces froides paroles qu'on lit au registre des délibérations du conseil de la ville : « Attendu les merveilleuses nouvelles survenues « de la personne de monseigneur d'Orléans, il a été décidé qu'on « fera le guet jusqu'à ce qu'on soit mieux informé; que, etc. [5] » Pas un mot d'improbation, et cela six jours après l'événement, et lorsque le meurtrier était parfaitement connu. Un grave notaire de la même ville, dont la chronique, rédigée jour par jour, est comme l'écho de ce qui se pensait et se disait autour de lui, Pierre Cochon, entremêle le récit du meurtre de je ne sais quel refrain populaire : « Lequel Raoulet *sache, beau fanchon, fiert sur* « *bonne teste* [6]. » Puis, il ajoute avec un impitoyable contente-

[1] Cousinot, *la Geste des nobles*, p. 116.

[2] Pierre de Fénin, p. 5.

[3] Textes cités par Mlle Dupont dans son édition de Pierre de Fénin.

[4] Allusion au bâton noueux que le duc d'Orléans avait pris pour emblème; le duc de Bourgogne avait pris un rabot, une *plane*.

[5] Reg. des délibérations du conseil de la ville, séance du 29 novembre 1407, cité par M. Chéruel, *Commune de Rouen*, t. II, p. 318.

[6] « Sage et beau garçon, frappe sur bonne tête. » (*Chronique normande*, ch. VIII, p. 381.) — Voir, sur Pierre Cochon, la notice placée, par M. Vallet de Viriville, en

ment : « Or en fu la guerre finée, et quant il fut seu, chascun de « Paris et d'ailleurs disoient : « Bénect (béni) soit qui tel coup y « rua; car s'il (le duc d'Orléans) eust plus vesqui, il eust destruit « tout le royaume. » Déplorable aveuglement des partis! Ce coup, qui devait terminer la guerre civile, l'inaugurait au contraire et allait conduire la France aux abîmes.

Ainsi, jusque dans cette sage province, la fureur des passions civiles a perverti le sens moral. Après le Normand Raoul d'Anctoville, qui a tué le duc d'Orléans, voici venir le Normand Jean Petit, qui veut l'assassiner une seconde fois en flétrissant sa mémoire.

V.

Pauvre écolier du pays de Caux, Jean Petit avait pu suivre le cours de ses études aux écoles de Paris, grâce aux libéralités de l'ancien duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Sous ce puissant protecteur, il était devenu docteur et professeur en théologie, licencié ès lois et avocat au parlement de Paris[1]. On a vu en quelle réputation il était dans le clergé et dans l'Université. Le fils lui continua le patronage accordé par son père et sut se l'attacher par des liens plus solides que ceux de la reconnaissance. « C'était, dit Du Boulay en parlant de Jean Petit, un homme « d'une science prodigieuse, mais mercenaire et vénale[2]. » Vénale, d'accord, mais il est impossible d'accorder la moindre valeur scientifique au lourd factum, à l'immense fatras qui a fait dans l'histoire la célébrité de Jean Petit.

Le moine tint du reste à honneur de gaguer sa pension, ne faisant nul mystère de sa dépendance et de sa domesticité : « Je « suis obligé à le servir (le duc de Bourgogne) par serment à lui « faict il y a trois ans passés. Lui, regardant que j'étois petite« ment bénéficié, m'a donné chascun an bonne et grande pension,

tête de la chronique, et celle qu'a donnée M. Charles de Beaurepaire dans les Mémoires de l'Académie de Rouen.

[1] Cousinot, *loc. cit.* ch. XCIII, p. 117.

[2] « Vir magnæ eruditionis et doctrinæ, sed conductitiæ et venalis. » (*Hist. Universit.* t. V.)

« pour moi aider à tenir aux escoles, de laquelle pension j'ai « trouvé une grand' partie de mes despens, et trouverai encore, « s'il lui plaît de sa grâce [1]. »

Après la fuite de Jean sans Peur, Petit l'alla retrouver en Flandre, et rédigea, par son ordre, une proposition justificative du meurtre du duc d'Orléans [2]. Cette proposition, qui fut publiée d'abord à Gand, puis à Amiens, il la soutint et la développa bientôt après dans une grande assemblée, qui fut tenue à l'hôtel Saint-Paul, le 8 mars 1408 [3].

On connaît, par le texte de Monstrelet et par l'analyse qu'en a donnée M. de Barante [4], le pédantesque et interminable plaidoyer de Jean Petit. Sa thèse, qu'il édifie sur un étrange échafaudage de citations et d'exemples empruntés à l'Écriture, à l'histoire profane, ou plutôt à la légende, au droit canonique et au droit civil, se réduit à cette proposition : « qu'il est permis de tuer les ty-« rans. » — Or le duc d'Orléans était un tyran; et il entasse sur sa mémoire les faits les plus honteux, les griefs les plus ridicules; — donc le duc de Bourgogne, en le tuant, non-seulement a commis une action licite, mais a rendu un signalé service au roi et au royaume. En outre, il est plus honorable et méritoire que le tyran soit occis par un chevalier que par un simple homme, par

[1] Plaidoyer de Jean Petit pour le duc de Bourgogne, dans Monstrelet, liv. I, ch. XXXIX.

[2] « Par ledit Mᵉ Jehan Petit fut composée une proposition damnable, cou-« lourée de mançonges, contenant faulse doctrine et erronée en la foy catholique, « concluant que, pour avoir murdri le duc d'Orléans, le roy son frère et son « royaume estoient tenuz lui (au duc de Bourgogne) rémunérer en biens et en « honneurs. » (Cousinot, ch. XCIII, p. 117.)

[3] L'assemblée se composait du Dauphin, duc de Guyenne (le roi étant empêché par sa maladie), de Louis, roi de Sicile et duc d'Anjou, du roi de Navarre, du duc de Berri, du duc de Bretagne, du comte de Clermont, du grand maître de l'hôtel du roi, du chancelier, des représentants du clergé et de l'Université, de seigneurs, chevaliers, écuyers, magistrats et bourgeois de Paris, « tant et de si grant nombre, dit Pierre Cochon, qu'à peine se pouvoit l'en con-« tourner en ladite salle. » L'écrivain rouennais n'a que des éloges pour la « grant « hardièce » que déploya l'orateur son compatriote devant cette imposante réunion.

[4] *Histoire des ducs de Bourgogne*, Jean sans Peur.

un baron que par un chevalier, par un prince que par un comte, par un parent du roi que par un étranger : bien loin donc d'être poursuivi, le duc de Bourgogne doit être, au contraire, remercié et honoré [1].

La triste argumentation du docteur obtint gain de cause; nul ne se leva pour répondre, et Jean sans Peur, grâce à la faconde de son avocat, grâce surtout aux mille hommes d'armes qu'il avait amenés avec lui, arracha au malheureux Charles VI des lettres d'abolition pour le meurtre de son frère.

VI.

Ce ne fut que six mois après que la veuve du duc d'Orléans, Valentine Visconti, l'une de ces charmantes étrangères qui ont rarement trouvé grâce, en France, devant les préjugés publics, fut admise à demander réparation pour le meurtre de son mari. Ici encore l'avocat est un Normand, Me Thomas, abbé de Cérisy; mais la tâche est belle et honorable cette fois [2].

L'assemblée se tint au Louvre, le 11 septembre 1408.

Le plaidoyer de Me Thomas n'est pas moins verbeux que celui du cordelier : il déploie, comme lui, un luxe inouï de citations, de divisions et de subdivisions [3]. Il a disposé néanmoins son plan

[1] Ce discours n'occupe pas moins de quatre-vingt-trois pages dans l'édition in-8° de Monstrelet par M. Buchon. — Pierre Cochon n'en a donné que la *mineure* ou deuxième partie. C'est un réquisitoire furibond contre le duc d'Orléans, où les accusations d'empoisonnement et de magie tiennent la plus large place. Les textes de Monstrelet et de Cochon offrent des variantes notables.

[2] Monstrelet et, d'après lui, les historiens modernes l'appellent *Me Thomas Cérisy*, abbé de Saint-Fiacre. Mais les auteurs du *Gallia christiana* (t. XI, col. 411) paraissent avoir très-bien établi que Sérisy ou Cérisy est, non pas un nom d'homme, mais le nom de l'abbaye dont était abbé maître Thomas, qui défendit la mémoire du duc d'Orléans. L'ancienne abbaye de Cérisy était dans l'arrondissement actuel de Domfront.

[3] Le discours est divisé en trois points, 1° que les rois sont tenus de rendre justice à leurs sujets; 2° que Jean de Bourgogne a occis ou fait occire le duc d'Orléans traîtreusement et honteusement; 3° que le duc d'Orléans a été méchamment et faussement accusé de plusieurs crimes. Chacun de ces points se subdivisait en six autres. Ce discours occupe dans le Monstrelet de M. Douet d'Arcq les pages 269 à 336.

avec une méthode à la fois plus savante et plus naturelle en même temps, et, le dirai-je? il atteint parfois presque à l'éloquence. Réfutant les ridicules accusations de magie, dont Jean Petit avait chargé le duc d'Orléans, il s'élève à des considérations que ne désavouerait pas la raison moderne :

« C'est erreur, dit-il, de croire que sorceries soient autres choses « que mensonges et produisent aucun effet. Plus grand' foi est à « estre ajoutée à la faculté de médecine en ceste matière qu'au « dict du maître en théologie prononcé sottement....... O toi, « Université de Paris, puisses-tu corriger telles opinions! Car ces « sciences abusives ne sont pas seulement défendues parce qu'elles « sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent « rien de vérité et d'effet. »

Voilà des propositions d'une grande hardiesse pour l'époque; et il fallait une rare indépendance d'esprit pour les soutenir. Vingt ans plus tard, Jeanne d'Arc, ce miracle du patriotisme, était déclarée sorcière par cette même Université de Paris à qui Thomas de Cérisy faisait appel. Trois siècles encore, et Louis XIV devra, de son autorité royale, arracher de prétendus sorciers au bûcher, où les envoyait le parlement de Rouen.

Dans ce monde si laid du commencement du xve siècle, où la discorde était dans l'Église, le brigandage dans l'État, l'assassinat dans la famille, la trahison partout, la main du démon était trop visible pour les contemporains; la haute raison de l'abbé de Cérisy dut échouer contre la crédulité et les superstitions de l'auditoire.

Mais où il sut convaincre et tirer des larmes de tous les yeux, c'est lorsque, terminant par un mouvement vraiment touchant et pathétique, il s'écria : « O toi, roi de France, prince très-excellent, « pleure ton unique frère, en qui tu as perdu l'une des plus pré- « cieuses perles de ta couronne; à qui tu devois toi-même faire « justice, quand personne ne la voudroit faire! — O toi, noble « reine, pleure le prince qui tant t'honoroit, lequel tu as vu « mourir si honteusement! — O toi, mon très-redouté seigneur, « monseigneur d'Aquitaine, pleure! Tu as perdu le plus noble de « ta race, de ton conseil, de ta seigneurie; par quoi tu es tombé

« en très-grande tribulation. — O toi, duc de Berri, pleure, qui « as vu le frère de ton roi, ton neveu, finir sa vie par cruel mar- « tyre, pour ce qu'il étoit fils de roi, et pas autre chose! . . . . — « Et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est « ouvert à vous faire mourir traîtreusement et à l'improviste! — « Pleurez, hommes et femmes, jeunes et vieux, pauvres et riches! « car la douceur de la paix vous est ôtée, puisque le chemin vous « est montré d'occire et mettre le glaive entre les princes; qu'ainsi « vous voilà en guerre, en misère et en voie de toute destruc- « tion ! »

Au théologien succéda le juriste Guillaume Cousinot, non pas précisément Normand, mais qui eut des affinités avec la Normandie, ayant été plus tard bailli de Rouen[1]. « C'était, dit Juvé- « nal des Ursins, un notable avocat au parlement. » En qualité de chancelier de la maison d'Orléans, il conclut à la condamnation et à la punition du duc de Bourgogne.

Tous les assistants avaient applaudi à la justification du duc d'Orléans; mais lorsqu'il s'agit de prononcer contre le vrai coupable, contre le redouté Jean sans Peur, chacun se tint dans une prudente réserve. Le dauphin, duc de Guyenne, déclara, au nom des princes du sang royal, qu'ils tenaient le duc d'Orléans pour excusé et déchargé de tout ce qui avait été intenté contre son honneur. « Pour ce que vous demandez de plus, ajouta-t-il, il y sera « pourvu en justice[2]. »

Cette réparation, la veuve la poursuivit en vain : elle mourut désespérée et inconsolable, répétant sa mélancolique devise : « Rien ne m'est plus; plus ne m'est rien. » Un crime devait seul faire justice du crime[3].

Quant à l'apologiste du meurtrier, son triste succès lui valut plus de profit que de considération. Je ne retrouve plus le nom de ce vigoureux champion de l'Université dans les grandes affaires du temps. Bien plus, il vint un jour où Jean Petit vit l'Université

[1] Ce Guillaume Cousinot est l'auteur présumé de *la Geste des nobles*, que j'ai plusieurs fois citée.

[2] Conf. Monstrelet et Cousinot.

[3] Assassinat du pont de Montereau, 1419.

condamner ouvertement ses doctrines[1], où, proscrit lui-même, il fut obligé d'aller chercher un asile dans les états de son patron, à Hesdin. Il y vécut toutefois comblé de gratifications et de pensions, et mourut en 1411 dans la douce retraite d'un hôpital que le duc lui avait donné[2]. Jean sans Peur avait ce mérite, au moins, de ne point être ingrat envers ceux qui l'avaient trop bien servi.

VII.

Le duc de Bourgogne n'eut pas même le bénéfice de sa mauvaise action. Il n'avait tué qu'un homme, il vit se lever contre lui tout un parti : c'étaient les princes du sang, menacés désormais dans leur inviolabilité; c'était la majeure partie de la noblesse, qui voyait de mauvais œil l'ami des bourgeois, le patron des écorcheurs; c'étaient les populations méridionales, toujours jalouses de celles du Nord. Et ce parti allait bientôt avoir pour chef et pour parrain, non plus un jeune prince aimable, frivole et déréglé, mais un soldat énergique et impitoyable, habile au conseil aussi bien qu'aux armes, prêt à combattre la violence par la violence, le crime par le crime. C'était Bernard, comte d'Armagnac, beau-père du nouveau duc d'Orléans.

En attendant, Jean sans Peur régnait sans partage dans le conseil et dans Paris. Forte de son appui, l'Université résolut de frapper un coup décisif dans la question du schisme. Le pape d'Avignon, Benoît XIII, avait envoyé à Paris un messager porteur de deux bulles : l'une, adressée au roi, était une exhortation paternelle, remplie de témoignages d'affection; l'autre, que l'on devait tenir secrète et ne produire qu'au besoin, renfermait une excommunication conditionnelle contre le roi et l'Université. Cette seconde bulle fut découverte. Grande rumeur aux écoles : aussitôt l'Université chargea l'un de ses Normands, Jean Courte-Cuisse, de

[1] Une première condamnation fut prononcée, en 1410, contre Jean Petit. Quatre ans après, à la suite du réquisitoire du chancelier Jean Gerson, ses livres furent brûlés publiquement.

[2] « Nosocomio et largis pensionibus stipendiisque a Burgundione dotatus. » (Du Boulay, t. V.)

poursuivre en son nom la condamnation personnelle de Benoît XIII et la double soustraction d'obédience.

Une assemblée solennelle fut convoquée, le 21 mai 1408, dans la grand'salle du palais. Le roi et le duc de Bourgogne étaient présents, et, avec eux, un prodigieux concours de princes, de seigneurs, de prélats, de docteurs, de bourgeois et d'ambassadeurs étrangers[1].

C'est devant cette noble réunion que parla maître Courte-Cuisse. Le Religieux de Saint-Denys a reproduit tout au long la violente invective du docteur de Domfront. Il y joue puérilement sur les noms des deux papes : *Benedictus*, Benoît XIII d'Avignon, devient pour lui *Benefictus; Gregorius*, Grégoire XII de Rome, est travesti en *Errorius;* et il ne les désigne plus que par ces sobriquets jusqu'à la fin de son discours[2]. Conformément aux conclusions de l'orateur, la soustraction d'obédience fut prononcée par le conseil du roi à l'égard de l'un et l'autre siége; Benoît XIII fut en outre décrété de prise de corps; ses bulles furent percées à coups de canif par le secrétaire du roi et lacérées par le recteur en menus morceaux[3].

Ce n'était pas tout d'avoir obtenu du conseil du roi, d'une autorité laïque, ces mesures décisives. Il fallait les faire approuver solennellement par l'Église de France. Une assemblée générale du clergé fut convoquée à Paris pour le 11 août suivant.

La veille du jour fixé pour cette réunion, Paris fut le théâtre d'une scène qui montre quel emportement et quel vulgaire esprit de vengeance on apportait dans ces graves questions. Déjà le vénérable doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'abbé de Saint-

[1] Monstrelet nomme le roi de Sicile, les ducs de Berri, de Bar, de Brabant; les comtes de Mortain, de Nevers, de Saint-Pol, de Tancarville; le recteur de l'Université de Paris; le comte de Warwick, ambassadeur d'Angleterre; les ambassadeurs d'Écosse et de Galles. (Liv. I, ch. XLIV.) C'est par erreur que Monstrelet place cette assemblée aux fêtes de Pâques.

[2] Théodoric de Niem, qui fut secrétaire pontifical à Rome et l'un des pères du concile de Constance, fait le même jeu de mots sur le nom de Grégoire. (*Theodorici a Niem nemoris unionis via, tractatus* I.)

[3] « In frusta dilaceravit minuta. » (*Relig.* liv. XXX, ch. II.) — Monstrelet, liv. I, ch. XLIV.

Denis avaient été emprisonnés pour avoir eu connaissance, disait-on, de la bulle d'excommunication. Le messager porteur de la bulle s'était enfui; mais il avait été arrêté, ramené à Paris, et avec lui un certain Aragonais, nommé Sanche Lopez, serviteur de Benoît XIII. Le 10 août, on les hissa tous deux sur un tombereau, la tête coiffée d'une mitre et revêtus d'habillements où étaient figurées les armoiries de Pierre de Luna renversées. Les écoliers les conduisirent en cet équipage du Louvre dans la cour du Palais, où, sur un échafaud, on les exposa à la risée du peuple; puis ils les ramenèrent à la prison du Louvre[1].

Le lendemain, l'assemblée du clergé se tint au palais[2]. Ce qui montre assez clairement la main de la nation normande dans toute cette affaire, c'est que le soin de haranguer le clergé et de développer devant lui les propositions de l'Université fut confié à un docteur de Vire, au violent Ursin de Tallevende, moine de l'ordre des Trinitaires ou Mathurins, le même qu'on vit, six ans plus tard, frapper publiquement de son poing le recteur Jean de Campani[3]. Conformément à ses conclusions, il fut enjoint à tous les prélats et gens d'Église de faire publier dans les limites de leurs diocèses ou bénéfices la déclaration du roi sur la soustraction d'obédience « aussi bien au regard du pape de Rome que de « celui d'Avignon. » On leur remit en outre des instructions, rédigées par les docteurs de l'Université, « contenant tous les points « et articles touchant cette matière et comment ils s'avoient à gou- « verner[4]. » Proclamer la soustraction d'obédience, c'était déclarer implicitement la vacance des deux siéges, c'était ouvrir une voie à l'extinction du schisme.

Ainsi l'Université de Paris, dirigée par les docteurs normands, se faisait juge de la papauté et arbitre de l'Église. Elle s'érigeait

[1] Monstrelet, liv. I, ch. XLVI.

[2] C'est le quarante-septième concile de Paris, qui se tint du 11 août au 5 novembre.

[3] En 1413, Ursin de Tallevende se mit sur les rangs pour succéder à Gilles Deschamps. Son compétiteur, Jean de Marle, fils du chancelier Henri de Marle, l'emporta. Ursin voulut faire poursuivre son exclusion par l'Université, le recteur s'y opposa. De là la voie de fait à laquelle je fais allusion. (Du Boulay, t. V.)

[4] Monstrelet, *loc. cit.*

en concile[1], préparant ainsi les voies aux véritables conciles de Pise, de Constance et de Bâle, où l'Église catholique devait entreprendre de se réformer elle-même et de reconquérir son unité.

Là encore, dans ces solennelles assises de la chrétienté, à côté des Pierre d'Ailly, des Gerson, nous retrouvons nos docteurs normands. C'est Simon du Bosc, docteur en décrets et abbé de Jumiéges; c'est Guillaume de Cantiers, licencié ès lois, évêque d'Évreux, tous deux députés par l'assemblée du clergé de Paris au concile de Pise[2]. Ce sont, à Constance, et toujours au premier rang dans les délibérations, Jourdain Morin, chanoine de Rouen et professeur en théologie; Pierre de Vercelles, maître en théologie et prieur de Chaumont, l'un et l'autre qualifiés d'ambassadeurs du roi[3]. S'agit-il d'inviter les pères des autres nations du concile à se réunir aux propositions de la nation française, ce sont Ursin de Tallevende et André Marguerie, deux Normands, qu'on charge de porter la parole[4]. Partout, à cette époque, je trouve la trace de nos docteurs dans les affaires de l'Église, comme aussi dans celles du pays.

VII.

Sous l'impulsiou de ces ardents meneurs, l'Université était devenue une puissance avec laquelle il fallait compter. Tout ce qui

[1] On sait que la Sorbonne ou Faculté de théologie de Paris était surnommée *le Concile perpétuel des Gaules.*

[2] *Gall. christ.* t. XI, p. 198, 600.

[3] Je trouve sur la liste des personnages députés, le 10 novembre 1414, par l'assemblée du clergé au concile de Constance, les noms suivants : Guillaume de Cantiers, évêque d'Évreux; Simon du Bosc, abbé de Jumiéges; Jean, abbé de Saint-Wandrille; Guillaume, abbé de Saint-Georges de Boscherville; Gilles, abbé de Bolbec (les trois premiers sont qualifiés de docteurs en décrets); maîtres Ursin de Tallevende, archidiacre d'Évreux, et Jourdain Morin, chanoine de Rouen, *sacræ paginæ professores*; Jean de Macon, docteur ès lois, trésorier de Lisieux; André Marguerie, maître ès arts, licencié en droit civil, bachelier en décrets, chanoine de Rouen et archidiacre du Petit-Caux. (*Instrumentum de deputandis, etc.* apud Martène, *Thes. anecd.* t. II, p. 1538. — Lettre des vicaires d'Évreux à l'archevêque Louis d'Harcourt, *ibid.* p. 1541. — *Acta varia de schismate, ibid.* p. 1543-1609.)

[4] Procès-verbal des séances de la nation française au concile de Constance. On

la touchait devenait question d'État. Qu'elle fût ou se crût menacée dans ses priviléges, lésée dans ses membres les plus obscurs, comme les plus indignes, aussitôt elle imposait silence à toutes les chaires des paroisses occupées par ses prédicateurs; elle fermait ses écoles et jetait dans la rue ses trente mille écoliers. Toujours il fallait céder et, légitimes ou excessives, faire droit à ses demandes.

Je choisis, entre vingt autres, l'affaire du sire de Tignonville. On sait et l'on a souvent raconté comment Tignonville, prévôt de Paris, avait fait pendre, en 1407, un Normand et un Breton, écoliers vrais ou prétendus, mais certainement larrons et meurtriers; comment il se vit mettre en cause pour ce fait par l'Université; comment il fut excommunié, condamné enfin, lui, le premier magistrat de Paris, non-seulement à faire amende honorable à messieurs de la docte et irritable corporation, mais à détacher lui-même du gibet, au bout d'un an, les cadavres des pendus et à les baiser sur la bouche : après quoi il fut destitué de sa charge. Mais ce qu'on ne savait pas, c'est que ces criminels, l'Université les avait parfaitement laissé pendre sans mot dire, en 1407, sous l'administration du duc d'Orléans; qu'elle les avait même formellement désavoués comme clercs; c'est qu'elle ne s'avisa de les réclamer qu'un an après, sous l'administration du duc de Bourgogne; c'est que, derrière les priviléges universitaires, se cachaient les rancunes politiques de ce prince, et qu'au fond de toute cette affaire il y avait une intrigue bourguignonne et normande, dont Cousinot nous a donné la clef[2].

Jean sans Peur n'avait oublié ni pardonné les diligences faites par Tignonville au sujet du meurtre de la rue Vieille-du-Temple. La perte du prévôt fut résolue. Il ne s'agissait que de lancer contre lui la redoutable corporation et ces hardis Normands qui, naguère, avaient fait exiler Savoisy, le plus brillant seigneur de la cour, et raser son hôtel, le plus beau de Paris. On réveilla l'affaire des

voit, dans tout le cours de cette longue pièce, le docteur rouennais Jourdain Morin (*Jordanus de Morinis*) exercer une action prépondérante dans les délibérations. (Dom Martène, *loc. cit.* p. 1543-1609.)

[1] Conf. *le Relig.* Monstrelet et Juvénal des Ursins.

[2] *La Geste des nobles*, ch. XCVI, p. 120.

pendus; les Normands les réclamèrent comme étant de leur nation; l'Université tout entière invoqua ses priviléges violés, et Tignonville succomba. « Si furent en l'Université *aucuns Normans* « *estudians* favorables aux faiz du duc de Bourgogne, qui bien « savoient que ledit duc désiroit désappointier ledit prévost, pour « autre y mettre à lui favorable. Lesquels Normans firent l'Uni- « versité esmouvoir contre ledit prévost. Avec les quieulx se adjon- « gni ledit duc, qui tant fist que de son estat fut despointié[1]. »

Après le prévôt Tignonville vint le tour du prévôt Desessarts. Créature du duc de Bourgogne, c'était l'homme de France qui cumulait le plus de places et d'émoluments; d'ailleurs, adoré du populaire de Paris. Mais de secrètes liaisons avec les Armagnacs le rendirent suspect à son patron. Des hommes de sa police ayant eu une querelle, à propos d'un cheval mort, avec les écoliers normands du collége d'Harcourt, l'Université éleva la voix, et Desessarts fut révoqué comme son prédécesseur[2].

VIII.

L'Université préludait ainsi à un rôle plus sérieux. La longue affaire du schisme, à laquelle se rattachaient tant d'intérêts divers, en la ramenant sans cesse sur la scène lui donna nécessairement une intelligence des affaires, une expérience pratique que la nature de ses travaux ordinaires n'avait pas laissé supposer. Exercée à rechercher et à signaler les abus de l'Église, elle apprit à reconnaître ceux de l'État, à proposer des remèdes. Aussi la voyons-nous, vers ce temps, conduite par la force même des choses, et un peu aussi par cet esprit d'empiétement si naturel aux corporations, faire invasion dans le domaine de la politique et s'entremettre, comme le lui reprochait si durement le duc d'Orléans, dans le gouvernement du pays.

La faction des bouchers, débordant le duc de Bourgogne lui-même, régnait souverainement dans Paris (1412-1413). A qui ces hommes ignorants, inexpérimentés, demandent-ils des directions, une voix, une plume? Aux docteurs, aux Normands. Leur ora-

[1] Cousinot, *l. c.*

[2] Octobre 1410.

teur, c'est un docteur en théologie, le carme Eustache de Pavilly, du pays de Caux, le compatriote et l'ami du chanoine de Livet, de Rouen, et, comme lui, ardent partisan de Bourgogne. On connaît, par le Religieux de Saint-Denys et par Monstrelet, les brutales admonestations adressées par ce tribun des écoles au roi, à la reine, au dauphin : tous les voiles y sont déchirés et la vie privée des princes, comme leur vie publique, est livrée en pâture aux colères de la multitude[1]. La démocratie coule à pleins bords dans ces harangues. C'était le temps où la Sorbonne professait cette doctrine, alors inouïe, « qu'un roi qui accable ses sujets d'exac« tions injustes peut et doit être déposé. »

Mais l'acte célèbre auquel le Normand Pavilly a attaché son nom est la grande remontrance qu'il prononça en 1413 devant le roi, au nom de l'Université. C'est le procès fait aux abus de l'État, comme le pamphlet du chanoine de Bayeux Clémangis était le procès des abus de l'Église. Cette remontrance a un caractère très-pratique, très-spécial : le carme y dévoile sans pitié les exactions, les cumuls, les détournements de deniers, les dépenses folles de la cour; il dénonce les hommes et les nomme hardiment par leur nom.

La grande ordonnance de réforme de 1413 n'est, à bien dire, que le redressement des griefs signalés par Eustache de Pavilly. C'est un des monuments les plus remarquables de notre législation au moyen âge, et auquel on ne saurait reprocher que les circonstances au milieu desquelles il s'est produit. On y rencontre des principes qui ne devaient triompher que bien des siècles plus tard : centralisation de l'ordre judiciaire, de l'administration financière; séparation des pouvoirs judiciaire, administratif, municipal, militaire; et, avec tout cela, une rare impartialité, une modération inattendue[2].

C'est à l'Université que le préambule même de cet acte en attribue la pensée et la rédaction, et tout porte à induire que nos

[1] Le dauphin surtout n'est pas ménagé; Pavilly lui reproche en face la légèreté et le scandale de ses mœurs; il lui débite un traité complet sur la conduite des princes : « Ex quibus posset componi tractatus valde magnus. » (*Religieux de Saint-Denys.*)

[2] *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 70.

docteurs normands n'y furent point étrangers[1]. Pavilly, dans sa remontrance, en avait dressé le plan ; c'est le Normand Courte-Cuisse qui prêcha à Saint-Paul, devant le roi, sur l'excellence de l'ordonnance[2].

La lecture de l'ordonnance fut faite solennellement en lit de justice, le 27 mai 1413. Cette charte semblait inaugurer une ère nouvelle pour le gouvernement et pour le pays. Mais ce qui manquait surtout, c'étaient des hommes, et les mœurs qui font les hommes. Les bouchers, déchaînés par le duc de Bourgogne, ensanglantaient alors Paris. Pavilly, entraînant à sa suite le prévôt des marchands, les échevins, le petit peuple, forçait les portes de la demeure royale et prêchait sur ce texte : « Il y a encore de « mauvaises herbes au jardin du roi et de la reine, il les faut sar- « cler et ôter. » Et il faisait arrêter et conduire en prison le propre frère de la reine, des seigneurs et des dames de la cour.

Les universitaires commençaient à s'effrayer de ces excès; leurs chefs se réunirent au couvent des Carmes, de la place Maubert, dans la cellule même d'Eustache de Pavilly. La majorité proposa de se réconcilier avec les princes. Eustache seul soutint que ce qui avait été fait était bien fait et qu'il fallait aller jusqu'au bout. Alors l'Université désavoua à la fois les bouchers et Pavilly. Le duc de Bourgogne, mal obéi des bouchers, déconsidéré aux yeux de la saine bourgeoisie parisienne, ne jugeant plus la place tenable, prit le parti de la fuite; les Armagnacs entrèrent à leur tour dans Paris[3].

La grande ordonnance, cet éclair passager de l'esprit démocratique, fut abrogée le 5 septembre, dans un second lit de justice, au nom du même roi qui l'avait sanctionnée[4]. L'Université quitta

[1] « Exhortatio et propositio facta in præsentia regis Caroli VI, pro parte Uni- « versitatis, præpositi parisiensis et civium parisiensium, ut certæ ordinationes « tunc noviter factæ servarentur. » (Ap. Du Boulay, t. V.)

[2] Une note des éditeurs des Ordonnances porte que celle-ci a été publiée d'après un imprimé intitulé : *Les plaintes et doléances des Estats de France, faites au roy Charles sixième par l'Université de Paris*. Paris, 1588, in-8°, f° 33.

[3] Ce mouvement démocratique a été dessiné de main de maître par M. Michelet, à la fin du IVe volume de son *Histoire de France*.

[4] *Ordonn.* t. X, p. 170.

la scène politique; elle rentra dans ses écoles et n'en sortit un instant que pour réfuter, par la bouche de Jean Gerson, et anathématiser solennellement les propositions de Jean Petit sur le meurtre des princes. La nation normande se condamne au silence; ses docteurs se renferment dans la question du schisme et vont siéger au concile de Constance. Leur plus fougueux orateur, Pavilly, ne reparaîtra que quelques années plus tard, en 1418, pour apporter au pied du trône de Charles VI le cri de détresse de la Normandie se débattant contre l'invasion anglaise, et « le dernier « et douloureux adieu[1] » de cette héroïque province à la France.

Telle a été, avec ce mélange de bien et de mal qui est le caractère ordinaire des conduites humaines, la part des docteurs normands dans les événements qui ont rempli les premières années du XVe siècle.

Dans l'ordre politique, ils n'ont pas su s'élever au-dessus des considérations de parti, et nous les avons vus se faire trop souvent les complices et les instruments de l'ambition brutale du duc de Bourgogne.

Dans les affaires spirituelles, leur rôle a été plus désintéressé et plus fécond. Quels qu'aient été les aigreurs et les emportements qu'ils apportèrent dans le débat, la cause qu'ils y soutenaient était la meilleure : c'était la cause même de l'Église universelle. Pendant que le reste de l'Europe s'obstinait ou s'endormait dans ce dualisme déplorable qui menaçait de s'éterniser, c'est la Sorbonne qui jeta le cri d'alarme et poursuivit avec une infatigable persévérance le rétablissement de l'unité. C'est elle qui fit faire les premiers pas vers la réalisation de ce grand but, en provoquant la réunion des conciles de Pise et de Constance. Et je ne doute pas que, si l'invasion anglaise ne fût venue, en 1415, désorganiser la France, briser ses nerfs, égarer ses esprits, l'Université de Paris, avec ses docteurs normands, n'eût avancé de trente ans le retour de l'union et prévenu peut-être, pour l'avenir, un schisme bien autrement violent et douloureux.

[1] « Ultimum et dolorosum vale. » (*Religieux de Saint-Denys*, liv. XXXIII, ch. XVII.